



CENTRE FRANÇAIS  
DES FONDS  
ET FONDATIONS

LES  
FORMATIONS

**Cette formation vous permettra de connaître les grandes règles juridiques, fiscales et comptables applicables aux fonds de dotation.**



NIVEAU DÉBUTANT



SALARIÉ OU ADMINISTRATEUR D'UN FONDS DE DOTATION OU TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PAR LA CRÉATION, LE FONCTIONNEMENT OU LA GESTION D'UN FONDS DE DOTATION



UNE JOURNÉE 9H30 - 17H30 | DÉJEUNER OFFERT PAR LE CFF



CFF - 34 BIS, RUE VIGNON ; 75009- PARIS



780 €  
680 € ADHÉRENTS CFF

Pré-requis : une première approche générale ou expérience du secteur des fondations et/ou association est bienvenue.

# FORMATION FONDS DE DOTATION

Fondamentaux juridiques, comptables et fiscaux

## CE QUE VOUS POURREZ APPRENDRE DANS CETTE FORMATION

- La **notion** de fonds de dotation, les **spécificités liées à cette forme juridique**, et des éléments de contexte sur le secteur.
- Le **cadre législatif et réglementaire** applicable aux fonds de dotation, et ses évolutions récentes.
- Les réflexions préalables et les **étapes de constitution d'un fonds de dotation** (objet, dotation initiale, mode opératoire, gouvernance, etc).
- Le **fonctionnement juridique, et comptable** d'un fonds de dotation.
- La **gestion du fonds**, de sa dotation et de ses ressources.
- La **fiscalité applicable aux fonds de dotation**.
- Les **autorités compétentes** dans le cadre de la création, du fonctionnement, et du contrôle des fonds de dotation.
- Le **schéma administratif de constitution**.

## CE QUE VOUS POURREZ ACQUÉRIR EN TERMES DE COMPÉTENCES

- Disposer de repères pour **créer un fonds de dotation** et **choisir ses orientations** (dotation, mode opératoire, objet, gouvernance, etc.).
- **Identifier** les **obligations juridiques, comptables, et déclaratives** d'un fonds de dotation.
- **Appliquer les principales règles fiscales des fonds de dotation** (régime du mécénat, imposition des revenus du patrimoine, etc.).
- **Décrire le fonctionnement** d'un fonds de dotation.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Apports théoriques** : deux formateurs juristes et un co-intervenant expert.
- **Apports pratiques** : Cas pratiques et exercices.
- Temps pédagogiques permettant les **échanges d'expériences** entre les participants et la création de réseau.
- **Esprit promotion** : mise en place d'un réseau qui perdure après la formation (contact, afterwork).

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Évaluation des acquis** sous formes de QCM et études de cas.
- **Auto-évaluation** envoyée à J+45 sur la mise en œuvre des acquis et compétences.

# Le programme

- Introduction
- Tout savoir avant de se lancer
- Le fonctionnement du fonds de dotation
- La dotation et les ressources du fonds de dotation
- La comptabilité d'un fonds de dotation
- Le régime fiscal applicable aux fonds de dotation
- Les contrôles et sanctions
- L'évolution du projet | La dissolution

## S'INSCRIRE

<https://www.centre-francais-fondations.org/formations/>

# Les formateurs



## Marie Maurice

Après avoir exercé ses fonctions de juriste en droit des organismes à but non lucratif et droit de l'économie sociale et solidaire en cabinet d'avocats, et enseigné le droit des associations à l'université, Marie a rejoint le CFF en 2023.

Elle traite des problématiques juridiques et fiscales des OSBL, en particulier fondations et fonds de dotation, au sein de l'équipe juridique et plaidoyer du CFF.

## CONTACT

Marie Ruszczynski, Responsable de projet  
Tel +33 7 78 04 00 41 – [marie.ruszczynski@centre-francais-fondations.org](mailto:marie.ruszczynski@centre-francais-fondations.org)  
Organisme enregistré sous le numéro 11756458775. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État



## Nicolas Mitton

Après 15 ans dans des fonctions de juriste, responsable juridique et lobbyiste, en entreprise et en cabinet d'avocats, impliqué dans l'ESS depuis 2013, Nicolas Mitton a rejoint le CFF comme responsable juridique et affaires publiques en septembre 2020.

Initialement spécialisé en droit des affaires et droits des sociétés, il traite désormais des problématiques juridiques et fiscales des fonds de dotation, des fondations et des OSBL.

**LA JOURNÉE DE FORMATION  
SERA RYTHMÉE PAR DES  
TÉMOIGNAGES D'EXPERTS**

